



Avis aux membres

Région de l'Ontario d'Unifor

24 janvier 2019

Vue d'ensemble

Le 17 janvier, la ministre de la Formation et des Collèges et Université Merrilee Fullerton a fait plusieurs annonces concernant les frais d'études postsecondaires et le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO).

Pour les quelque 4 000 membres d'Unifor qui travaillent sur les campus universitaires et collégiaux, ces annonces pourraient avoir des impacts directs sur la qualité du travail dans le secteur de l'éducation postsecondaire. Pour tous les membres d'Unifor en Ontario, l'annonce peut être interprétée comme une attaque contre l'importance d'offrir une éducation accessible et de grande qualité à tous, ainsi qu'une attaque contre l'existence même des associations étudiantes indépendantes.

Voici un résumé des annonces et des impacts négatifs de ces décisions de politique.

Annonces

La Ministre a annoncé les changements suivants :

- une réduction générale de 10 % des droits de scolarité des étudiantes et étudiants de tous les collèges et universités bénéficiant d'un soutien public;
- une réduction des bourses non remboursables et une hausse des prêts étudiants;
- l'élimination de la période de grâce de six mois pour le remboursement des prêts;
- l'élimination de certaines des améliorations apportées au RAFEO par le gouvernement précédent;
- l'introduction d'une initiative de « liberté de choix »;
- l'obligation pour les établissements de fournir une option en ligne relativement au refus de payer les frais supplémentaires « non essentiels ».

Analyse

Réduction des droits de scolarité

La réduction des droits de scolarité est depuis longtemps l'une des grandes priorités du mouvement étudiant. Hors contexte, ce serait une bonne chose pour les étudiants, mais dans le contexte actuel, cette mesure ne semble pas aussi avantageuse que le gouvernement Ford essaye de nous le faire croire.

Une réduction de 10 % des frais de scolarité réduirait considérablement les revenus, laquelle est estimée à une baisse de 4 % des revenus dans le cadre des budgets des collèges et des universités. Le gouvernement Ford n'a pas augmenté les fonds d'exploitation des établissements postsecondaires (et ne prévoit pas le faire), et les établissements seront donc contraints de compenser ce manque d'une façon ou d'une autre. Selon le ratio d'étudiants, les établissements de l'Ontario font déjà partie des établissements les moins financés comparativement aux autres provinces canadiennes.

Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario

L'ancien gouvernement Wynne avait vanté son initiative de « scolarité gratuite » dans son budget de 2016. Bien que le titre soit trompeur, le RAFEO a été rationalisé afin d'accroître les bourses non remboursables offertes aux étudiants ayant des difficultés financières et de réduire le recours aux prêts étudiants. Essentiellement, le gouvernement a éliminé les crédits d'impôt pour frais de scolarité et études (pour des revenus supplémentaires) et rationalisé les programmes existants de prêts et de bourses pour y parvenir. Par conséquent, le RAFEO a fourni 1,7 milliard de dollars à 441 000 étudiants dans une proportion de 98 % sous forme de bourses et de 2 % sous forme de prêts, alors que pendant l'année scolaire précédant le changement, 360 000 étudiants ont profité d'un financement de 1,4 milliard de dollars, soit environ 60 % sous forme de bourses et 40 % sous forme de prêts.

Les nouveaux changements touchant le RAFEO iront dans le sens inverse en redirigeant les fonds des bourses non remboursables vers un plus grand nombre de programmes de prêts. Globalement, les étudiants devront maintenant compter davantage sur les prêts et supporter une dette. En raison de cette mesure, l'éducation postsecondaire sera probablement plus dispendieuse pour bon nombre d'étudiants (surtout provenant d'une famille à faible revenu), malgré la réduction de 10 % des frais de scolarité.

Refus de payer les frais supplémentaires « non essentiels »

Bien que l'annonce ne l'indique pas explicitement, cette mesure est une attaque directe contre les associations étudiantes de la province puisqu'elles créent des conditions propices à une réduction du financement. Au sein du mouvement syndical, ce changement pourrait être interprété comme du syndicalisme « volontaire ».

Dire que ce changement est le « choix des étudiants » est aussi destructeur que ce que l'on appelle communément les lois du « droit au travail ». Bien que le gouvernement Ford affirme faire cette annonce en faveur des étudiants et de leur choix de refuser de payer certains frais, il en découlera une réduction du financement des importants services qui ont été approuvés, au cours de l'histoire, par les étudiants des campus. En d'autres termes, cette annonce n'est pas une question d'argent : il s'agit plutôt d'attaquer le mouvement étudiant comme étant l'un des rares espaces où les étudiants peuvent apprendre, débattre, s'engager sur le plan politique et résister aux forces dominantes de la société.

Structure du mouvement étudiant

Les associations étudiantes indépendantes représentent la seule force persévérante ayant résisté aux hausses des frais de scolarité et aux coupes dans l'éducation postsecondaire et proposé une vision pour un système d'éducation accessible et abordable dans les collèges et les universités de l'Ontario au cours de l'histoire. Elles représentent des structures démocratiques qui défendent les intérêts de leurs membres, fournissent des services et font collectivement progresser les étudiants en tant que classe. La plupart des cotisations des associations étudiantes ont été déterminées de façon démocratique lors de votes et de référendums et servent autant aux centres pour les femmes qu'aux patrouilles à pied et aux médias étudiants, entre autres services.

La structure des associations étudiantes du Canada ressemble beaucoup à celles des syndicats, les sections locales offrant des services et une représentation à tous les membres des campus. Les étudiants forment des associations afin de donner une structure à leur expression démocratique indépendante sur les campus. Elles sont indépendantes des administrations collégiales et universitaires, tout comme les syndicats sont indépendants des employeurs, assurant ainsi une représentation dirigée par les étudiants et les travailleurs. Par leur nature même, les syndicats concernent tous les étudiants dans le cadre du développement de l'engagement, de la société et du débat démocratiques parmi les étudiants.

Par le biais de leurs associations, les étudiants :

- assurent la coordination des régimes d'assurance-maladie et en réduisent les coûts;
- revendiquent, obtiennent et offrent des laissez-passer abordables de transport en commun pour les étudiants;
- offrent un soutien académique et défendent les intérêts des membres;
- disposent de représentants qui siègent aux conseils académiques;
- gèrent des banques alimentaires et des services alimentaires opérés par des étudiants et emploient des travailleurs des services alimentaires;
- détiennent des espaces réservés et financent des clubs et des services étudiants sur les campus;
- exploitent des entreprises sans but lucratif sur les campus, comme des librairies, des cafés, des dépanneurs, des pubs et des services d'impression;
- gèrent et coordonnent des services de logement étudiant;
- financent et gèrent des services de soutien au bien-être mental et d'aide aux victimes d'agression sexuelle;
- financent des services pour les communautés marginalisées et défendent les intérêts des étudiants qui en font partie.

Conclusions

Bien que le gouvernement Ford ait fait des annonces, certains détails techniques n'ont pas encore été rendus publics, comme la nature des changements et le processus pour les mettre en œuvre.

Il est clair que les établissements d'éducation postsecondaire en Ontario ne seront pas en mesure de simplement compenser le manque de fonds en faisant des « gains d'efficacité », ce à quoi s'attend le gouvernement Ford. Ils chercheront peut-être à économiser des coûts de main-d'œuvre. Cette mesure pourrait affecter directement ou indirectement les négociations collectives. La réduction des revenus aura inévitablement un impact sur la qualité de l'éducation offerte aux étudiants.

Mais surtout, les syndicats ne peuvent pas écarter une attaque contre l'existence même des associations étudiantes indépendantes. L'annonce de Doug Ford n'est rien de moins qu'une imitation des lois du « droit au travail » et l'élimination de la formule Rand qui menace l'existence et le but du mouvement syndical. Défendre l'existence du mouvement syndical au Canada aujourd'hui signifie faire preuve de solidarité avec les étudiantes et étudiants contre cette attaque du gouvernement Ford.

lhsepb343

